



Edouard Mousny, Associé.

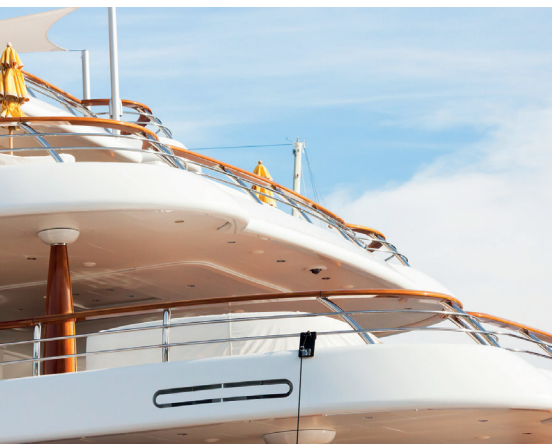
Comme tout navire, un yacht s'écrit en anglais au féminin parce que, comme le dit le poème, « il y a toujours beaucoup d'agitation autour d'elle ; il y a généralement une bande d'hommes ; elle a une taille et des hanches ». Un yacht n'est donc pas un bien ordinaire et se rapproche plus d'une personne sur le terrain juridique que d'un simple bien. Il n'y a pas de solution toute faite à sa détention et à son utilisation qui puisse être dupliquée pour tous les scénarios. Notre équipe a une expérience considérable dans le conseil aux armateurs et s'est spécialisée dans la fourniture de solutions sur mesure et pratiques, en tenant compte de toutes les caractéristiques (à la fois celles du yacht et celles de son propriétaire).

Like any boat, a yacht is called a she because, as the poem says, « there is always a great deal of bustle around her; there is usually a gang of men about; she has a waist and stays ».

A yacht is not an ordinary asset and her status is closer from a legal side to that of a physical person than of a mere asset. As a result, when it comes to her use or detention, there is no « straight to point » solution which can be duplicated for all scenarios. Our team has a substantial experience in advising yacht owners and has specialised in providing tailor made and practical solution, taking into account all parameters (both yacht's and owner's).

*Avis
d'expert*

An expert's view



Gordon S. Blair law offices est un cabinet de conseil juridique multidisciplinaire indépendant, établi à Monaco en 1920. Eu égard au développement toujours croissant du marché de la plaisance à Monaco, auquel notre cabinet est étroitement associé, notre département maritime a acquis une solide expertise dans ce secteur en conseillant nos clients notamment sur les problématiques relatives à l'enregistrement des navires, les régimes d'importation et exportation (TVA), les mécanismes de garantie (hypothèques), les contrats de vente de navires, les contrats de construction navale, l'affrètement, le financement. De la même manière, notre cabinet assiste ses clients armateurs et exploitants de marine marchande, commissionnaires et transporteurs sur un large éventail de questions de droit maritime classique telles que les réclamations cargaisons, les événements de mer, les sûretés maritimes, la pratique des charter parties, les mesures conservatoires et les saisies, l'assurance maritime.

Gordon S. Blair law offices is a multidisciplinary independent law firm, established in Monaco in 1920. Considering the ever-expanding development of the yachting market in Monaco, to which our firm is closely associated, our maritime team has acquired a solid expertise in this sector advising our clients on EU and Off-Shore Ship and Yacht Registration, Import, Export and Custom clearance and duties, Ship Mortgages, Ship Sale Contracts, Ship building and financing, Time and Voyager Charter Parties Contracts.

We have a full-service maritime and transport practice also working in a wide range of shipping issues in Monaco and abroad including, Collisions at Sea, Liens, Maritime Customs, Non-Contentious and Contentious matters, Ship Arrest, Shipping and Yachting International Arbitration, Freight forwarding and logistic issue, Marine insurance and brokerage, Port law.

GORDON S. BLAIR
LAW OFFICES

Gildo Pastor Center
7 rue du Gabian - BP 449
MC 98011 Monaco Cedex

+377 93 25 85 25

Edouard.Mousny@gordonblair.com

www.gordonblair.com